



Recours hierarchique naturalisation

Par **amourdefrance**, le **12/02/2014** à **02:30**

bonjour et merci de votre attention,

Que me conseillez vous de faire dans mon cas?

je suis en France depuis plus de 10 ans, marié à une française, père de 6 enfants dont 3 français nés et vivant en France et 3 autres plus grands vivant à l'étranger.

bien entendu que je travail en CDI.

j'ai reçu une lettre d'irrecevabilité du préfet qui motive par l'article 21-16 du code civil; soit un défaut de fixation de la cellule familiale en précisant que j'ai des enfants mineurs à l'étranger.

Celui-ci me rappelle quand même que je peux faire un recours hiérarchique.

Que dois-je écrire?

Y a t il eu des cas similaires qui aient abouti?